

Foire médiévale de Château-Larcher

Règlement de l'espace Artisanat d'Art

Article 1 :

L'exposition artisanale est ouverte aux artisans, commerçants, producteurs et associations, dans la limite des places disponibles.

Article 2 : L'esprit Médiéval.

Afin de respecter l'esprit de la manifestation, nous vous demandons :

- De vous costumer (même simplement).
- De décorer vos stands.
- D'éviter les accessoires modernes.

Art 3 : Tarifs et conditions :

Les tarifs de l'espace artisanat d'art sont de :

- 10€ du mètre linéaire (si vous avez votre stand personnel)
- 40€ pour un stand couvert de 2.50m fourni par E.C.L.A.
- 80€ pour deux stands couverts fournis par E.C.L.A.
- 5€ pour un Branchement électrique
- 2€ la Grille d'exposition (3maxi / stand)

En cas de désistement, aucun remboursement ne sera fait en raison des frais engagés par l'organisateur pour l'animation et la communication de la manifestation, sauf cas de force majeure (accident, maladie, avec certificat)

L'organisateur se réserve le **droit d'attribuer les emplacements comme il le juge bon**, en fonction de la configuration des lieux et de l'aspect qu'il souhaite donner à l'espace Artisanat d'Art.

Art 4 : Caution :

Afin d'éviter les emplacements vacants, votre demande d'inscription devra être obligatoirement accompagnée d'une **caution de 50 €** (par chèque séparé libellé à l'ordre d'E.C.L.A.). Celle-ci vous sera restituée à l'issue de la foire médiévale (cette caution ne sera pas remboursée si vous ne venez que le dimanche).

Article 5 : Les exposants s'engagent à :

Art 5.1 : Vendre des réalisations ou des productions fabriquées par eux-mêmes (en aucun cas manufacturées).

Art 5.2 : Joindre lors de leur réservation, un chèque correspondant aux frais d'inscriptions et un chèque de caution.

Art 5.3 : Fournir leur numéro de Siren (ou autre numéro d'inscription).

Art 5.4 : Installer leur stand entre **10h et 13h 30 le samedi** et entre **7h et 8h 30 le dimanche**, (les véhicules ne pourront plus accéder aux stands après ces horaires).

Art 5-5 : Assurer l'exposition et la vente de leurs produits durant les heures d'ouverture de la foire au public.

-Le samedi de **14h à 19h** et le dimanche de **9h à 19h**.

Art 5.6 : Aucun véhicule ne devra stationner ou circuler dans l'enceinte de la foire durant les heures d'ouverture au public (des parkings gratuits seront mis à votre disposition). De plus les artisans ne seront pas autorisés à dormir sur le site, un camping gratuit est à disposition si nécessaire).

Art 5.7 : Confirmer par écrit après entente préalable avec les responsables du pôle artisanat d'art toute modification à apporter au bulletin de réservation (dimensions du stand, branchement, ...).

Art 5.8 : Se munir d'éclairages et de prolongateurs conformes aux normes électriques en vigueur.

Art 5.9 : Débarrasser leur emplacement des débris et déchets de quelque sorte que ce soit.

Règlement de l'espace Artisanat d'Art (suite)

Art 6 : Droit à l'image :

Les exposants autorisent l'association ECLÀ à exploiter les Images les représentant.

Cette cession emporte autorisation pour ECLÀ d'utiliser, publier, éditer, copier, reproduire, adapter cette Image par tous procédés techniques. La présente autorisation est donnée à ECLÀ pour la publicité et la promotion de la foire médiévale de château-Larcher. Le modèle renonce à tous recours contre ECLÀ pour les éventuels cas d'abus, étant entendu que ce dernier n'autorisera aucune utilisation illicite des photographies.

Article 7 : L'organisateur s'engage à :

Art 7.1 : Vous confirmer votre réservation par écrit.

Art 7.2 : Vous fournir un plan d'accès à la foire médiévale

Art 7.3 : Mettre à votre disposition un parking gratuit.

Article 8 :

Le non respect de l'article 5.1 entraînera le renvoi immédiat de l'espace artisanat d'art de la foire médiévale sans remboursement des frais d'inscription.

Article 9 :

En aucun cas, la responsabilité d'ECLÀ ne pourra être engagée en cas de vol, d'accident ou dégradations.

Article 10 :

Toute participation sera effective après réception du bulletin de réservation (rempli et signé) accompagné du chèque d'inscription et de la caution.

Elle implique l'acceptation des 10 articles de ce règlement.

L'organisateur :

E.C.L.À

4 rue de la mairie

86370 Château-Larcher

